

Procès-verbal

Date	16/05/19
Objet	Réunion d'information concernant le projet éolien VORTEX à Meix-Devant-Virton
Participants	Modérateur : Pascal François Bureau d'étude CSD Ingénieurs: Julien Otoul Vortex : Mélanie Payen Dominique De Hemptinne

Pascal François

Bonsoir à toutes et à tous, merci de vous être déplacés en nombre pour cette présentation du promoteur Vortex Energy dans le cadre du lancement de l'étude d'incidence sur l'environnement. Dans le cadre plus précisément d'un lancement de projet éolien sur le territoire de votre commune. Pour ne pas perdre de temps, je vous propose de démarrer tout de suite dans une ambiance cinéma, on tamise pour que vous voyez bien l'ensemble de la projection. Je rappelle, ça ne s'invente pas, on ne l'a pas fait exprès mais Pascal François. C'est pour être sûrs que ça se passe bien en fait qu'on a fait ça. Et donc je suis un ancien journaliste de radio, de télévision et de presse écrite. J'ai vaguement de la famille dans la région... Non mais pour rire, on n'a aucun lien de famille ensemble. Voilà donc pour le contexte. Je présente, je modère un certain nombre d'événements comme ce genre de soirée qu'on appelle RIP. Réunion d'Information Préalable à l'introduction d'un permis unique dans le cadre d'un projet éolien. Je vais y revenir un peu plus loin. Les intervenants ce soir, le chef de projet de Vortex qui va donc porter ce projet ici même sur le territoire de votre commune. C'est Dominique de Hemptinne qui va lever la main. Voilà, bonsoir. Il ne lève pas la main. L'auteur de l'étude d'incidence, c'est Julien Otoul du bureau CSD Ingénieurs. Je me cache, c'est pour mieux le révéler. Et ensuite la présidence et le secrétariat sont assurés parce que c'est une disposition légale, par la commune. ça veut donc dire qu'effectivement et c'est important de le préciser, que la commune ?a déjà émis un avis favorable, défavorable, et pousse un avis qu'il soit à ce stade de la procédure mais simplement aujourd'hui la commune est obligée, c'est ce que dit le cadre législatif, de permettre au promoteur et au bureau d'étude qu'il a désigné, de tenir une soirée comme celle-ci de manière très officielle. Le secrétariat est assuré par la commune. Je précise également qu'on enregistre les débats et qu'au moment des questions/réponses un peu plus tard dans la soirée, c'est la raison pour laquelle je vous demanderai à chaque fois que vous prendrez la parole, même si vous la prenez plusieurs fois, de bien vouloir donner distinctement votre nom et votre prénom pour qu'on puisse porter tout ça au procès-verbal. On a aussi tenu un cahier de présences ce soir pour bien vous identifier et pouvoir restituer ce que vous aurez eu la gentillesse de bien vouloir nous communiquer comme information. Le timing précis de cette soirée, je vous dis de la réunion d'information par moi-même, la présentation de la société Vortex Energy, la présentation de l'avant-projet, je précise que c'est donc bien un avant-projet et je dirais même deux avant-projets puisque la particularité de cette soirée c'est qu'on vous présente non pas un mais deux projets dans une seule soirée officielle, c'est un petit peu la particularité de ce soir, c'est ce qu'on vous expliquera plus avant, un petit peu plus loin. On évoquera la participation citoyenne et publique et le bureau d'étude CSD Ingénieurs parlera de son bureau qu'il représente et également de l'étude d'incidence sur l'environnement. Et puis un petit peu plus tard, ce sera le

moment le plus important sans doute de la soirée pour vous, le moment des questions/réponses. On prendra le temps de les prendre une par une. Et la fin de la réunion se poursuivra autour d'un drink convivial et je ne doute pas qu'il le sera. Alors, les objectifs d'une soirée comme celle-ci, quels sont-ils? Premièrement, permettre au demandeur de présenter son projet au public, c'est ce qu'il va faire ce soir. Je ne dirais même pas projet, je dirais même avant-projet, puisqu'il se peut qu'il soit modifié considérablement, même derrière une soirée comme celle-ci. Permettre au public de s'informer, d'émettre des observations, d'émettre des suggestions et de présenter pourquoi pas des alternatives techniques qui peuvent raisonnablement être étudiées par le demandeur. Dans une soirée comme celle-ci, ce qui arrive régulièrement, c'est que des gens, la population comme vous qui connaissez bien leur cadre de vie, émettent une série d'observations à l'endroit du demandeur en disant attention, il se peut que le site soit fréquenté par exemple par une race d'oiseaux particulière etc. Ce sont des situations particulières qui peuvent être prises en compte et dont vous pouvez porter à notre connaissance un certain nombre d'éléments. Vous pouvez aussi mettre en évidence des points particuliers qui peuvent être abordés pendant l'étude d'incidence sur l'environnement. Vous voyez que développer un projet éolien, ce n'est pas un long fleuve tranquille. C'est quelque chose qui est long, qui prend du temps et qui a aussi un certain nombre de contraintes. On est ici à une étape où vous avez je dirais du poids pour la première fois, c'est au moment de l'étude d'incidence sur l'environnement qui est lancée ce soir. Pendant 15 jours, vous pouvez émettre des observations verbalement comme vous allez le faire sans doute aujourd'hui et vous pouvez aussi le faire posément de chez vous par écrit, c'est la possibilité qui vous est offerte. Et un peu plus tard, même bien plus tard dans la procédure, au moment de l'enquête publique, pendant 30 jours cette fois, vous serez également consulté donc vous voyez que les étapes sont importantes et aujourd'hui particulièrement pour le citoyen que vous représentez. Les modalités de participation c'est simple. Vous avez je le disais, jusqu'au 31 mai pour adresser des observations, des suggestions aux coordonnées suivantes. D'abord au collège communal de Meix devant Virton aux coordonnées qui se trouvent ici mais aussi dans le ?? qu'on vous a remis. Et vous pouvez adresser une copie au promoteur Vortex sans aucun problème, pour que CSD puisse étudier vos remarques. J'ai tendance à dire dans une soirée comme celle-ci que lever la main et dire je suis contre l'éolien ça n'a pas beaucoup d'intérêt. Ça peut vous faire du bien de le dire, c'est très thérapeutique peut-être mais ce qui est important dans une soirée comme celle-ci c'est de vous entendre émettre des remarques, des suggestions, proposer des alternatives, poser des questions, ça c'est constructif et ça peut franchement faire avancer le dossier dans un sens ou dans un autre. Voilà donc pour le contexte de cette soirée. Je passe à présent la parole au représentant de Vortex Energy, Dominique de Hemptinne. Et je vous souhaite une bonne soirée d'information.

Dominique de Hemptinne

Merci Monsieur François. Dominique de Hemptinne, je représente donc Vortex. L'objectif c'est donc de passer rapidement en revue d'une part je vais vous présenter un peu la société. Vortex Energy est sur le territoire belge pas encore très fort connu parce qu'on y est depuis quelques années seulement. Mais au départ c'est une société familiale allemande qui a été fondée en 2004 avec une extension assez rapide en 2006 en Pologne et ce n'est qu'en 2017 que nos collègues ont décidé également de se mettre en activité en Belgique. Au niveau des activités, cela se porte en fait sur plusieurs aspects mais essentiellement évidemment l'énergie renouvelable. A priori essentiellement l'éolien et le photovoltaïque. Mais également quelques activités connexes qui viennent en support du développement des énergies renouvelables, entre autres au niveau du développement d'outils de mesure et d'outils de cartographie. Ce qui est important à savoir également parce que c'est une

chose qui est connue maintenant, en 2018 la partie éolienne, proprement éolienne de Vortex Allemagne a été rachetée par la société E.ON mais toutes les autres activités restent dans le groupe allemand. En Pologne, la société s'oriente essentiellement sur l'éolien, le photovoltaïque et le marché électrique et en Belgique, nous nous orientons essentiellement sur de l'éolien. Mais ayant une expérience par ailleurs dans le photovoltaïque, ça peut également faire partie du scoop de certains projets. Nous sommes donc à ce titre là aujourd'hui producteur d'énergie indépendant, fiable, avec une expérience de 15 ans, avec une puissance énergétique installée de 390 MW ce qui correspond à peu près à 180-200 machines étalées sur le territoire que je vous ai montré. Quelques chiffres clés ici qui sont des chiffres qu'on évoque régulièrement à titre informatif. Ça correspond à peu près à 320 000 ménages équivalents alimentation d'énergie verte, de 560 000 tonnes de CO2 évités et le tout chaque fois sur des projets qui sont financés de manière indépendante sur capitaux propres et sur fonds d'investissement locaux. Notre objectif c'est vraiment ici et dès le début de notre marche d'être un partenaire ouvert au dialogue. Evidemment légalement la RIP nous l'impose mais plus concrètement voilà toutes les différentes étapes que nous parcourons en tant que développeur. Il y a la partie cartographie, le développement foncier c'est-à-dire la rencontre avec les différents propriétaires terriens, le conseil, l'ingénierie, la demande de permis, l'introduction de la demande de permis. Ensuite, le financement, la construction et ça passe par l'exploitation de la maintenance et in fine également le démantèlement. Comme Monsieur François le mentionnait, on est aujourd'hui dans une procédure qui est juridiquement bien cadrée. Officiellement la RIP, la réunion ouvre l'étude d'incidence sur l'environnement et à ce stade-ci on vous interpelle, on écoute vos questions, vos remarques, vos suggestions. Il y aura une deuxième étape où votre avis sera également consulté, c'est juste après l'introduction de la demande de permis, c'est l'enquête publique. Mais nous voulons dès aujourd'hui également mentionner que à l'issue de l'étude d'incidence sur l'environnement, nous voulons en plus de ce que le cadre légal nous impose, organiser, et ça ce sera fait probablement en fin de cette année-ci puisque l'étude d'incidence va probablement durer jusqu'à la fin de l'année, des permanences. Le lieu exact n'est pas encore connu mais l'objectif est de vous présenter les résultats des études d'incidence sur l'environnement, avec concrètement mis en cartes des différentes mesures et observations qui auront été faites. Et dès aujourd'hui également, mettre en place, à l'attention de ceux que cela intéresse, un comité de suivi, présenté par une personne représentant le citoyen de tel village, tel autre village, des représentants de la commune, des représentants des différentes instances qui se sentent impliqués dans le projet. L'éolien vous le savez porte un certain nombre d'avantages et c'est pour ça que la Région wallonne pousse très fort dans ce sens-là, c'est avant tout une ressource renouvelable, c'est une ressource non polluante, qui permet à la Région wallonne et à la Belgique d'être indépendante au niveau de l'énergie et comme vous le savez, ça ne nécessite pas d'extraction ni de transformation de matières premières puisque la matière première c'est le vent. Par contre, il y a également des inconvénients et ça nous sommes très très bien au courant et c'est pour cela qu'on organise une étude d'incidence sur l'environnement. D'abord, c'est une énergie intermittente, qui ne va pas en permanence, c'est pour ça qu'il ne faut pas parier 100% sur l'éolien. Il y a d'autres énergies également mais l'éolien en fait partie. Il y a les impacts possibles sur les paysages, sur la nature, sur la faune. Il y a les nuisances par rapport aux riverains. Et tout cela est bien cadré et nous souhaitons avoir votre retour par cette réunion-ci. Pour vous donner un petit contexte réglementaire au niveau européen, l'Europe s'est engagée à des objectifs relativement ambitieux et c'est ce qui a appelé évidemment la Région wallonne également à retranscrire ses objectifs dans sa réglementation et concrètement, par rapport à la situation actuelle, pour arriver à la première étape des ambitions, c'est-à-dire 2020. La Région wallonne doit avoir installé sur son territoire 1150 MW d'éoliennes. Par rapport à la situation fin 2018, ça veut dire que d'ici 2020 il y a un besoin de 80 éoliennes en plus. Autant dire que ces projets-ci ne seront pas encore installés d'ici 2020 puisque la procédure est relativement longue. Mais on travaille sur le long terme sur les

objectifs de la Région wallonne. Pour la commune également, l'objectif est ce projet ou cet avant-projet, on l'espère, proposé à la commune de respecter un engagement qu'elle a également souscrit qui est la politique d'un engagement européen qui s'appelle PoLEC donc Politique Locale Energie Climat, qui porte sur différents type d'impacts et d'activités liées aux énergies renouvelables, l'éolien en faisant partie. Notre engagement c'est d'être transparent. Il y a des permanences que nous voulons organiser, le comité de suivi, l'engagement contractuel également vis-à-vis de la commune, vis-à-vis des propriétaires, nous n'avons aucun souhait de bloquer les terrains plus longtemps qu'il n'est nécessaire. Si, très vite, il s'avère qu'à travers telle ou telle approche ou telle ou telle implantation, ça n'est pas faisable, il faut revoir les choses, l'impact local sera libéré. C'est une solution concertée. On veut avoir les avis des différentes participations et on promeut à travers cette démarche l'innovation à différents niveaux. Au niveau technologique d'abord parce qu'aujourd'hui la technologie est celle d'aujourd'hui. Le jour où nous aurons les éoliennes, où nous aurons le permis, la technologie aura encore évoluer, l'objectif c'est d'utiliser les meilleures technologies disponibles au moment où les commandes se feront. L'innovation au niveau de l'engagement vis-à-vis de la commune, vis-à-vis des citoyens, permettre la participation citoyenne et le troisième niveau d'engagement philosophique. Venons-en maintenant aux avant-projets. Peut-être brièvement l'historique puisque l'éolien sur la commune de Meix-devant-Virton n'est pas nouveau. En 2009, en 2010, 2011, différentes démarches qui ont été déjà lancées, initiées. Et sur cette base-là, en reprenant un certain nombre d'éléments que nous on a repris en 2018 l'analyse, sachant que en 10 ans, plusieurs paramètres ayant changé, ce qui n'a pas pu poursuivre à l'époque pourrait être intéressant aujourd'hui. Pour parler des projets, je vais aborder les choses de trois façons, d'une part au niveau potentiel vent, il faut savoir que la zone analysée est une zone à haut potentiel. On va vous montrer des cartes sur base desquelles les différentes contraintes sont mises en carte et respectées. Et l'engagement vis-à-vis de la commune, des citoyens comme dernier point. Au niveau du potentiel vent, en 2009 il y a eu une première étude faite par ATM Pro qui portait sur trois zones, la zone de Gérouville, Robelmont et de Sommethonne. Et la zone à l'époque la plus intéressante avait été clairement celle de Sommethonne au niveau potentiel vent. Ce même potentiel vent se démontre également par la carte de l'université de Gembloux qui date de 2013, qui identifiait, si on fait un zoom, également les deux zones comme étant zones favorables au niveau venteux. Voyons quelques images vues du ciel. J'espère que tout le monde peut les voir parce que c'est important même que les personnes qui sont à l'arrière puissent bien visualiser la localisation. Il y a deux zones aussi comme indiqué sur votre petit papier. La zone au nord, nord-ouest de Sommethonne qui est le village en bas à droite. Les contraintes s'appliquent pour nous à ce niveau-là. Brève description, si je reviens juste un en arrière, vous voyez les contraintes qui se surimposent à la carte. En jaune, c'est les distances aux habitations qui doivent correspondre au minimum à 4 fois la hauteur totale de l'éolienne. En blanc, ce sont que le délai recommande à savoir 200 mètres par rapport aux lisières natura 2000 et il y a également une ligne de moyenne tension de 15 kilos volt donc nous devons respecter une distance de garde de l'ordre de 200 mètres, 195 mètres pour être exact. Respectant ces prérequis-là, le positionnement des éoliennes optimal est le suivant. Pour la zone du sud, on applique exactement les mêmes critères sauf qu'ici il n'y a pas de lignes à haute tension mais par contre en bleu, tout le reste est identique par ailleurs sauf qu'en bleu c'est 200 mètres par rapport aux lisières des bois. Donc c'est le bois de ?? dont nous nous éloignons de 200 mètres pour des raisons évidentes de chauves-souris et d'oiseaux. Et l'implantation optimal est celle-ci. Alors si on prend un petit peu de recul, les deux projets se situeraient de cette façon-là. Dans le paysage de la commune. Avec en bas à droite vous voyez la flèche rouge qui apparaît, l'endroit logique le plus probable d'injection de l'énergie de l'électricité. Il est clair qu'un projet comme ne va pas, ne peut pas se réaliser sans le respect d'abord d'un certain nombre de contraintes. Et les premières contraintes sont celles des opérateurs existants. Ces opérateurs nous les avons déjà interrogés pour la plupart, il y en a certains

dont on attend les réponses mais jusqu'à présent tous les feux sont au vert. Par rapport à la technologie proposée, nous proposons des machines qui sont aujourd'hui le plus couramment utilisées, intégrées dans ce genre de projet, à savoir des machines de 3,5 MW, 4 au nord, 3 au sud. 180m de hauteur totale avec diamètre de rotor entre 127m et 138m, grosso modo 130m le rotor, toujours en respectant les différents aspects que j'ai mentionnés précédemment. Qu'est-ce que ça signifie surtout aussi pour la commune et pour le citoyen? L'objectif c'est de trouver un projet où tout le monde puisse s'y retrouver. Au service des défis de la commune qui elle prend des engagements vis-à-vis de PoLEC, c'est une proposition, les revenus communaux qui sont liés à la taxe communale sur l'éolienne seront autant de choses qui pourront être desservies aux différentes activités de la commune. L'objectif est d'initier une dynamique citoyenne, participation citoyenne, participation communale et également pourquoi pas avec les communes voisines qui seraient intéressées. Et toujours en restant dans cette logique de transparence, grâce au comité de suivi et à l'issue de l'étude d'incidence sur l'environnement, on espère vous revoir nombreux à nos permanences. Je vous remercie.

Pascal François

Merci beaucoup Monsieur De Hemptinne pour cette présentation de Vortex et de ces deux avant-projets puisque, si vous venez de nous rejoindre, je précise que cette soirée qui lance l'étude d'incidence sur l'environnement, ne concerne pas qu'un projet mais deux projets, comme ça vous a été présenté là-bas et ce, à la demande de la Région qui a souhaité effectivement que le promoteur ne fasse pas deux soirées d'information mais une seule pour présenter ces deux projets deux en un en quelque sorte. Je vais maintenant passer la parole à Monsieur Julien Otoul qui est chef de projet pour le bureau d'étude CSD Ingénieurs. CSD Ingénieurs qui est en charge donc de l'étude d'incidence sur l'environnement et qui va vous parler de sa société mais également de ce qu'est une étude d'incidence sur l'environnement. Je vais mettre une petite musique d'attente. Ne quittez pas. En tout cas merci de votre patience et de votre écoute jusque-là c'est parfait. Oui effectivement il y a une notion de visibilité avec la frontière ça va sûrement être évoqué cette soirée.

Julien Otoul

Excusez-moi pour le petit contretemps. Donc voilà, je m'appelle Julien Otoul, bonsoir à toutes et à tous. Je représente CSD Ingénieurs, le bureau d'étude qui est chargé de l'étude d'incidence sur l'environnement et donc je suis chef de projet pour les deux projets qui sont prévus ici. Je vais vous expliquer un peu en quoi consiste une étude d'incidence et pourquoi on réalise une étude d'incidence. Donc on réalise une étude d'incidence simplement parce que c'est imposé la législation dès qu'un projet éolien a une puissance totale de plus de 3 MW. C'est régi d'une part par le code de l'environnement et d'autre part par le code de développement territorial, qui est en vigueur en Wallonie depuis juin 2017. Il faut savoir que l'étude d'incidence sur l'environnement, c'est une annexe à la demande de permis unique qui sera introduite par Vortex Energy à la commune. Cette étude d'incidence elle doit être réalisée par un bureau d'étude agréé et c'est un outil qui permet différentes choses. Ça permet d'orienter le demandeur. Sur base de l'étude d'incidence, il va éventuellement pouvoir améliorer son projet. Ça permet aussi aux autorités compétentes de prendre une décision. C'est notamment sur base de cette étude qu'ils prennent une décision. Et puis finalement ça permet à vous de vous informer parce que vous aurez l'occasion de consulter l'étude d'incidence à la commune une fois que les projets seront déposés. Un bureau d'étude agréé en Région wallonne c'est un bureau qui doit avoir certaines compétences. Donc on a un panel d'experts

chez nous qui peuvent étudier toute une série de thématiques sur l'environnement. C'est un bureau aussi qui est indépendant et c'est un bureau qui a de l'expérience. On a plus de 20 années d'expérience ici en Wallonie sur des projets éoliens. Nous sommes un grand groupe européen d'ingénierie. On est plus de 60 ici en Belgique avec plus de 700 collaborateurs à travers l'Europe, principalement basés en Suisse et on a des ancrages locaux à Namur, à Liège et à Bruxelles. Et on a notamment à notre actif plus de 300 études comme celles qui sont prévues ici dans le cadre de ces projets. On est aussi actifs dans tout ce qui est dépollution des sols, mobilité, géothermie, énergies renouvelables, etc. Je fais un petit rappel. La réunion de ce soir a vraiment pour but de présenter les projets pour Vortex Energy et pour vous, le public, ça a vraiment un intérêt pour vous informer d'où se trouvent les projets mais également pour permettre de compléter le contenu standard de l'étude d'incidence. C'est-à-dire qu'en fait après, à la séance questions/réponses, c'est intéressant que vous puissiez éventuellement faire part de vos observations sur les deux zones concernées. Par exemple si vous connaissez des nids de certaines espèces d'oiseaux type milan royal, milan noir, cigogne noire, tout ça sont des éléments qui sont très intéressants à nous faire parvenir. D'autre part, ça vous permet aussi d'émettre des suggestions, des alternatives pour éventuellement aller placer le projet à un autre endroit que vous connaissez peut-être. Ça a vraiment pour but de compléter l'étude d'incidence. Une étude d'incidence, c'est composé de différents éléments. Le premier élément c'est la présentation de l'avant-projet, des avant-projets ici que nous vous avons présenté ce soir. On va également dans l'étude d'incidence analyser la situation existante c'est-à-dire aujourd'hui actuellement comment sont les zones, à quoi ressemblent les zones et qu'est-ce qui a sur ces zones. Comment elles sont caractérisées. Et puis on va évaluer l'impact des projets sur les différentes thématiques de l'environnement. Les plus grandes thématiques, je vais y revenir après, sont l'environnement humain avec l'impact pour vous les riverains au niveau visuel, bruit et ombrage mais aussi tout ce qui est par exemple impact sur le patrimoine. Également sur la faune et la bifaune. Ensuite on va étudier les différentes alternatives qui sont éventuellement proposées ce soir ou dans vos courriers. Et enfin on va proposer des recommandations pour éviter, réduire ou compenser les incidences négatives qu'on a identifiées et donc provoquées par les deux projets éoliens. Alors ici je vais prendre différentes thématiques, donc les plus importantes d'habitude considérées dans les projets éoliens. Les cartes que vous voyez ici, ce n'est pas lié au projet qui vous est présenté ce soir, c'est un projet, ce n'est pas factice, c'est un projet qui a déjà été réalisé au préalable en Wallonie mais comme ça vous avez un exemple concret de ce que ça va donner. Ici on part sur la première thématique des 4 qu'on va aborder ce soir, c'est tout ce qui est le milieu biologique. Il faut savoir qu'on va réaliser pendant une année complète des relevés biologiques, principalement sur les oiseaux et les chauves-souris, pour vraiment caractériser la zone au niveau biodiversité. Voir quelles espèces sont présentes et s'il peut y avoir un impact des projets éoliens sur ces espèces. On fait notamment des cartes comme vous voyez ici à l'écran pour identifier aussi les différents habitats au niveau de la flore notamment, sur place, sur le site du projet. On réalise aussi, et c'est un des principaux chapitres de l'étude, tout un aspect paysage et visuel. Ici vous avez une carte qui présente un petit peu les zones à partir desquelles un projet pourra être visible. Donc c'est les zones en jaune et les zones à partir desquelles un projet ne pourrait pas être visible. Donc on fait ces modélisations pour voir quels villages seront impactés par les différents projets et ça permet d'avoir une information précise pour nous d'analyse. Ces cartes sont faites notamment sur base du relief et des zones forestières. On fait aussi des études sur le patrimoine. La Région wallonne et la France ont toute une série de patrimoine qui sont recensés au sein de chaque pays. On va analyser les différents éléments paysagers et patrimoniaux et on va donc voir quels seront les effets, les impacts des projets éoliens sur ces différents périmètres d'intérêt paysager, sur les points de vue et les lignes de vue remarquables et sur les monuments et sites classés. On réalise aussi toute une série de photomontages. Des photomontages c'est des photos qu'on va prendre depuis environ 15-20 points

de vue à proximité des projets pour avoir un peu une visualisation de ce que pourrait donner le projet, les projets, s'ils étaient construits finalement et autorisés. Ça nous permet d'avoir vraiment un outil pour évaluer les impacts sur les différents villages et vous ça vous permet d'avoir une visualisation de ce que peuvent donner les projets s'ils sont construits. La troisième thématique de ce soir c'est tout ce qui concerne l'environnement sonore. Pour ce faire, on va évaluer l'ambiance sonore existante au niveau du site, c'est-à-dire qu'on va aller placer ce qu'on appelle un sonomètre, c'est un appareil qui mesure les niveaux de bruit qui sont présents actuellement au niveau du site du projet donc sans le projet éolien pour voir qu'elle est l'ambiance sonore actuellement. Ici j'imagine facilement que l'ambiance sera très calme car il n'y a pas vraiment d'aspects qui vont probablement faire du bruit au niveau du site. Mais on va évaluer quand même cette ambiance sonore du site. Ensuite, on fait ce qu'on appelle des modélisations acoustiques prévisionnelles donc qui permettent d'avoir un petit peu l'impact sonore du projet, des projets, sur les zones ici concernées. En fait on va faire des modélisations maximalistes dans le sens où on fait tourner les éoliennes à fond, à plein régime et on considère que la propagation de vent est uniforme dans toutes les directions. Sur base des résultats, on va avoir et donc ça se présente sous la forme d'une carte comme ça. On va pouvoir évaluer si les projets éoliens respectent les différentes valeurs limites réglementaires au droit des différentes habitations qui sont situées à proximité des projets. Si on voit que les projets éoliens ne respectent pas les valeurs limites réglementaires qui sont définies dans les conditions générales et les conditions sectorielles, on va émettre des recommandations. Sous la forme par exemple d'un bridage des éoliennes, c'est-à-dire qu'on va faire tourner les éoliennes moins vite donc elles vont engendrer moins de bruit. Et donc on va proposer des solutions pour que les projets éoliens respectent alors les valeurs limites qui sont en vigueur en Wallonie. On suggère aussi de faire un suivi acoustique post implantation pour vérifier que s'il y a besoin de mettre en place ces bridages, Vortex Energy respecte bien ce qui lui a été imposé dans son ou ses permis. La dernière thématique c'est l'effet stroboscopique. Vous avez une image représentative du phénomène ici. Quand l'éolienne est située entre le soleil et une habitation, on a cet effet qui fait un peu jour/nuit sur certaines habitations qui sont situées à proximité du projet. Donc on évalue également cet effet d'ombre portée. Pour ce faire, on réalise également des modélisations d'ombre portée qui sont de nouveau maximalistes dans le sens où on considère que le soleil brille toute l'année, ce qui n'est évidemment pas le cas en Belgique. Et également on considère que les éoliennes tournent tout le temps toute l'année, ce qui n'est évidemment pas le cas non plus. On va réaliser ces modélisations et on va aller comparer aux valeurs limites réglementaires qui sont en vigueur donc à savoir 30 heures par an ou 30 minutes par jour maximum au droit de chaque habitation. Et si on voit que ces valeurs limites ne sont pas respectées, on va recommander ce qu'on appelle un module d'arrêt, qui va simplement arrêter les éoliennes, si on constate que ces phénomènes sont bien présents et dépassent les valeurs limites pour éviter des gênes auprès de vous les riverains. Ici je rappelle un peu la procédure et vraiment toute la démarche qui est faite depuis aujourd'hui la RIP jusqu'au dépôt de la demande de permis par Vortex Energy. Aujourd'hui on est ici, vous allez faire vos observations et vos suggestions. On va les étudier dans l'étude d'incidence. Là on est à des avant-projets qui peuvent changer par rapport aux projets finaux qui seront déposés. Ensuite, le développeur va intégrer les différentes recommandations qu'on a spécifié dans l'étude d'incidence puis il va déposer la demande de permis à la commune et ensuite, il y aura ce qu'on appelle la phase d'enquête publique et là vous aurez de nouveau l'occasion de vous exprimer en connaissance de cause puisque vous aurez l'occasion également de consulter les études d'incidence sur l'environnement à la commune. Ensuite, il y aura l'instruction administrative du dossier. Et finalement l'autorité compétente va autoriser ou non un, deux projets ou zéro. Je me permets aussi d'attirer votre attention sur le fait que, nous en tant que bureau d'étude, on est évalués sur base de nos études d'incidence. Il y a différents organismes qui émettent des évaluations. Si on a des évaluations négatives, on peut perdre notre agrément et du

coup on n'est plus à même de réaliser ce genre d'étude. J'en finis ici avec la présentation pour tout ce qui est vraiment une étude d'incidence et on va probablement passer à la séance questions/réponses.

Pascal François

Merci beaucoup Monsieur Otoul pour toutes ces explications à propos de votre bureau et de l'étude d'incidence. Je rappelle peut-être les "règles du jeu" à partir de maintenant. Puis je rappelle qu'on enregistre les débats, qu'on consigne aussi un procès-verbal de cette soirée, qui a une vertu complètement officielle. Je rappelle qu'on lance l'étude d'incidence sur l'environnement et le législateur a prévu que le promoteur soit "obligé" de passer devant la population pour cette fameuse séance de questions/réponses mais qui est destinée à recevoir vos remarques, vos observations, vos suggestions, pourquoi pas des alternatives que vous pourriez suggérer. Pour que tout se passe bien je vous invite à donner à chaque fois que vous prendrez la parole, même si vous la prenez plusieurs fois, de bien donner votre nom et votre prénom et puis d'émettre votre remarque, votre suggestion, votre question, autant de fois qu'il est nécessaire. Voilà donc pour le contexte de cette soirée. Trois interlocuteurs à votre disposition. Deux du côté de Vortex et puis Monsieur Otoul pour le bureau d'étude CSD Ingénieurs. Qui veut commencer? Bonsoir Monsieur.

Thierry Leclère

Je représente la commune de Thonne-la-Long, commune frontalière, on est directement impactés visuellement puisqu'on est à moins de 7-800 mètres à peu près. Vous avez parlé beaucoup de la commune de Meix, on est une commune française. Il y a un gros impact paysager chez nous. Il faut savoir que d'un autre côté sur zone Montmédy, on est classé en paysage remarquable avec l'interdiction de mettre des éoliennes. Ma question est la suivante, j'en aurai d'autres après mais on laissera la parole à d'autres personnes, nous avons été invités merci. Mais est-ce que l'avis des communes françaises est prédominant ou est-ce que c'est juste un avis consultatif?

Pascal François

Bonne question effectivement. Peut-être rappeler les éléments de contexte. Est-ce que les communes françaises ont un avis recevable, de quelle nature etc par rapport aux communes belges, francophones, wallonnes singulièrement?

Julien Otoul

De plus en plus, les fonctionnaires technique et délégué qui autorisent ou refusent les permis, sont dans une démarche justement d'information transfrontalière et donc demandent en effet aux différentes communes concernées, que ce soit en France, en Allemagne ou au Luxembourg, d'émettre des avis. Elles consultent les avis. Après, est-ce qu'elles le prennent en compte ou pas, ça je ne peux pas vous dire mais en tout cas elles les consultent et elles demandent en effet de recevoir des avis des communes. D'ailleurs en fait à la réunion de ce soir, les fonctionnaires doivent émettre on va dire des communes qui sont concernées par les projets. Donc ils ont demandé en effet dans le contexte transfrontalier de bien avertir les différentes communes en France, de la réunion de ce soir

et du fait qu'il y avait des projets éoliens qui étaient prévus à proximité de la frontière.

Pascal François

Ok, on est bien sur des cadres différents au niveau législatif. C'est peut-être important de le rappeler. Mais il y a une prise en compte je dirais du voisin français avec les contraintes qui vont avec.

Julien Otoul

Et j'ajoute également, évidemment comme on est là dans un contexte transfrontalier, les incidences des projets éoliens seront bien étudiés sur le territoire français. C'est évident.

Pascal François

En tout cas c'est explicitement demandé ce soir. Merci Monsieur pour cette première question. D'autres questions, remarques, suggestions?

Cornet Jacques

J'ai participé aux précédentes études qui ont échoué principalement à cause de la distance entre les éoliennes et le point de raccordement qui était Saint-Mard. C'est toujours d'actualité. Si non ça apparaît fort coûteux. A ce temps-là c'était fort coûteux. Il y avait 11 km.

Pascal François

Est-ce que le contexte que décrit Monsieur est encore le contexte d'aujourd'hui, en l'occurrence une difficulté pour la cabine de raccordement?

Dominique De Hemptinne

Le point de raccordement reste toujours normalement le même. Mais le calcul réalisé aujourd'hui sur base de la technologie que nous avons réactualisée forcément aussi, ne rend plus ce point-là comme étant réellement critique et pénalisant pour le projet.

Pascal François

Ok, donc le contexte a évolué. C'est ce que vous dites aujourd'hui. D'autres questions?

Jean-Yves Georges

Je ne suis pas de la commune, je suis juste intéressé par le projet de manière globale. Mais justement je voudrais rebondir un peu sur une question de point de raccordement. Est-ce que le raccordement est sous-terrain ou aérien? Parce que ça amènerait encore une nuisance supplémentaire d'avoir un

raccordement aérien.

Dominique De Hemptinne

Il s'agit de raccordement sous-terrain.

Jean-Yves Georges

Deuxième petite question. J'ai vu sur l'étude d'incidence niveau sonore, vous considérez une distribution uniforme des vents mais ici dans la région, tout le monde le sait, le vent vient de l'ouest et les éoliennes étant au nord et au sud, le village étant à l'est donc pour moi, le point de vue dispersion des sons est plutôt vers l'est en venant de l'ouest. Est-ce que ce sera étudié de manière un peu plus pratique que théorique? Parce que théoriquement oui évidemment.

Julien Otoul

En effet ce sera étudié dans l'étude d'incidence mais ce que je voulais dire c'est vraiment qu'on fait des modélisations qui sont égales dans la propagation des vents, vraiment dans toutes les directions. ça permet vraiment d'avoir des effets maximalistes dans toutes les directions. Evidemment les cas maximalistes vers l'ouest aussi seront repris. Statistiquement, on représente vraiment un cas maximaliste, c'est vraiment le maximum de nuisance sonore que vous pourrez avoir, peu importe la direction des vents.

Pascal François

Merci Messieurs pour cet échange.

Philippe Lenain

je viens de Sommethonne. Moi j'habite à la rue haute. Pour l'instant, vous nous avez mis un mât. Quelle est la hauteur exacte de ce mât?

Dominique De Hemptinne

Le mât actuellement fait 65 mètres je crois, oui c'est ça.

Philippe Lenain

D'accord. Pour l'instant, le mât nous le voyons depuis chez nous sur notre terrasse. Donc comme ce mât représente l'éolienne qui est la plus au nord, je pense que l'ensemble de la population de Sommethonne aura maintenant le plaisir, si le projet aboutit, de voir des éoliennes dans sa perspective. Je connais des personnes qui habitent la région de Méan, c'est en Belgique, on leur a installé des éoliennes. Suite à l'installation des éoliennes, les immeubles à moins d'un kilomètre, les

immeubles d'habitation ont perdu 20% de leur valeur à la revente, ce qui est relativement important. Parce que les gens veulent de l'énergie verte. Mais ils ne veulent pas d'éoliennes à proximité et surtout pas visible de chez eux. Ça c'est un premier point. Quelle va être la solution financière si nous avons des pertes dans le cadre de la revente de nos biens?

Pascal François

Je crains que la réponse ne va pas vous satisfaire. Je vais juste prendre un élément de contexte. En fonction des régions dans lesquelles sont développés les projets en matière de dévaluation puisque c'est ce que vous évoquez, on entend, je vous assure, tout et n'importe quoi. J'ai même entendu du côté de Charleroi, du côté de Mons, des dévaluations qui sont annoncées dans le chef de certains riverains, de 30 40 50%. Aujourd'hui, factuellement, il existe qu'une seule étude qui objective je dirai cet élément-là, c'est celle de la chambre des notaires qui a publié effectivement une étude qui est objective autant que possible. Le fait qu'il y ait ou pas des dévaluations, là où il y a des projets à caractère éolien. Manifestement ce n'est pas significatif, il n'y a pas 20%, pas 30%, pas 40%. C'est la seule étude qui existe aujourd'hui. Sincèrement, il n'y en n'a pas d'autres.

Philippe Lenain

Eh bien, moi je tiens mes informations d'un élu écolo de la commune en question. Je pense qu'en tant qu'élu écolo, il est le premier à être informé s'il y a une conséquence financière pour les gens de sa commune.

Pascal François

Oui c'est plus une étude locale peut-être non référencée etc mais une étude à plus large échelle c'est celle que j'évoque de la chambre des notaires. Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose derrière ça mais la question précise c'est y a-t-il des interventions dans le chef du promoteur dans le cas de dévaluation des biens? Je crois que non.

Dominique De Hemptinne

Ça n'est pas prévu non.

Pascal François

Ok. Je vous avais dit que la réponse ne vous plairait pas. Je l'avais annoncé. D'autres questions, remarques?

Michel Donis

Ma question est la suivante. Vortex Belgique c'est 20 000€ de capital social. Si je me souviens bien de ce que j'ai lu. Donc comment allez-vous financer le projet? Qu'est-ce qui se passe si le financement n'est pas trouvé?

Pascal François

J'ai envie de dire que c'est une question directe ça. 20000€ de capital référencé ou en tout cas pointé du doigt par Monsieur. Comment allez-vous financer les projets qui sont évoqués aujourd'hui puisqu'on parle de deux avant-projets ?

Dominique De Hemptinne

Les projets seront financés sur la même base que tous les projets du groupe au niveau polonais et au niveau allemand, avec les différentes ressources que nous avons ou sur lesquelles nous pouvons compter.

Pascal François

Donc les investisseurs très clairement qui sont prêts à mettre la main au portefeuille.

Mélanie Payen

Mélanie Payen, chef de projet également. A rajouter que c'est une condition suspensive à l'obtention du permis la nécessité de financer ces projets. Vous rappeler qu'on finance un projet et on obtient le permis que si on peut financer en totalité son projet et qu'au-delà de ça, il y a également des investisseurs qui nous suivent à l'échelle européenne en plus de l'AMD. C'est un financement international.

Pascal François

Ok. Merci pour cet échange. D'autres questions, remarques?

Xavier Beguin - Sommethonne

Vous avez parlé de l'étude de bruit. Est-ce que vous arrivez à modéliser amplement la forme de cuvette du village et pouvoir bien comptabiliser ça dans toutes vos études?

Julien Otoul

Oui tout à fait. Les phénomènes qui sont liés vraiment au relief sont en effet pris en compte dans les modélisations qui sont prévues au niveau acoustique. Et ça a été démontré dans certaines régions pour lesquelles on avait fait l'étude d'incidence et ensuite un suivi acoustique post implantation où en effet dans certains cas il y avait ce qu'on appelait un phénomène de résonance à cause d'une cuvette. ça a été démontré que le logiciel prenait bien ça en compte.

Xavier Beguin

Aujourd'hui il y a un mât de test. Ce mât de test il donne déjà des résultats? Les résultats sont consultables?

Julien Otoul

En fait le mât a été installé pour une raison principale, c'était vraiment mesurer l'activité des chauves-souris. Il faut savoir qu'on met ce qu'on appelle des détecteurs qui vont enregistrer des ultrasons qui sont émis par les chauves-souris. Au niveau du sol et en altitude pour éventuellement définir ce qu'on appelle un module d'arrêt, pour sauvegarder au minimum 90% des contacts de chauves-souris qui sont contactées pendant toute l'année donc entre avril et fin octobre.

Pascal François

ok, merci.

Michel Donis

Je voulais vous demander, concernant l'étude de vents, est-ce que vous avez récupéré l'étude qui avait été faite dans l'approche précédente, à savoir il y a quelques années déjà. Vous vous basez là-dessus et vous pensez que c'est suffisant?

Pascal François

Est-ce que c'est une nouvelle étude qui est refaite ou est-ce qu'on se base en partie sur celle qui a déjà été produite?

Julien Otoul

Je pense que Vortex Energy s'est notamment basé sur cette étude-là pour développer un projet ici. Par contre, pour répondre vraiment plus précisément à votre question, dans l'étude d'incidence, il y a en effet une étude dite de vent qui est réalisée pour évaluer la production électrique des différents projets, des deux projets, sur base des différentes pertes aussi électriques qui sont prévues, notamment en intégrant éventuellement les bridages acoustiques, tout ce qui est perte au niveau module d'arrêt pour l'ombre portée, également ce qui est perte pour les modules chauves-souris et donc au final on a une production nette par machine et donc par projet au niveau du site. Donc cette étude de vents elle est réalisée par un bureau d'étude qui est indépendant. Ce n'est pas nous qui réalisons cette étude de vents.

Philippe Lenain

Habitant à la rue haute, chaque année, pendant un mois et demi fin de l'hiver, début du printemps, un mois et demi début de l'hiver, fin de l'automne, nous sommes sur un couloir migratoire et nous

voyons des centaines d'oiseaux, des oies, des grues, qui passent et qui, la plupart du temps, passent leur nuit sur le dessus de Sommethonne. Qu'est-il prévu pour ces oiseaux? Parce que c'est bien d'avoir des ambitions d'ordre écologique mais si c'est pour les décapiter au passage, c'est gère écologique. Donc est-ce qu'on a prévu d'arrêter les éoliennes au moment du passage des oiseaux?
Merci beaucoup.

Julien Otoul

Donc en effet le but ce n'est pas d'aller décapiter les oiseaux. Dans notre étude d'incidence, on réalise toute une série de relevés. On parle environ de 10 à 15 relevés pour ce qui est de la période de migration notamment en automne. Là on va évaluer l'impact sur les oiseaux migrateurs et éventuellement s'il y a besoin de trouver des solutions, on trouvera des solutions pour éviter des nuisances importantes sur la migration tout à fait.

Pascal François

Mais vous voyez, pointer des situations particulières notamment par rapport à ce que vous venez de faire maintenant Monsieur c'est ça le sens d'une soirée comme celle-ci, c'est de toute façon avoir connaissance de ces situations pour pouvoir les étudier par ailleurs. Donc de toute façon c'est clairement ce qui se passe maintenant.

Paul De Meersman

Au niveau financier, vous parlez de mettre les citoyens, associer le citoyen. Est-ce que c'est sous forme d'action dans votre société ou sous forme de coopérative? Et dans ce cas-là, est-ce que la coopérative participe à l'étude de projet ou vous leur revendez la partie pour l'éolienne éventuelle qu'il prendrait?

Dominique De Hemptinne

Il y a deux questions. La première donc effectivement pour nous c'est clairement une coopérative citoyenne à proprement parlé. Parce que c'est vrai que quand on parle de coopérative, il y a plusieurs types de coopératives. Il y a la coopérative industrielle où le coopérateur n'est pas partie prenante quelque part, il prête de l'argent à la coopérative. Ici, l'objectif c'est vraiment avoir le coopérateur en tant qu'actionnaire. Et donc avoir une indépendance et pourquoi pas, si les fonds y sont, d'avoir une éolienne intégralement en possession des coopératives communes de citoyens. Le groupement qui doit se mettre en place n'est pas encore défini et ça c'est à travers, justement, et j'arrive à la deuxième partie de la question, c'est ce comité de suivi pour voir ce qui doit être essentiel à la base de cette réflexion.

Pascal François

Mais au point de considérer un partenariat comme du co-développement, la coopérative pourrait avoir de l'influence dans le développement du projet?

Dominique De Hemptinne

La coopérative aura certainement une réflexion à avoir. L'implantation peut-être moins parce que là on est des tributaires surtout de l'étude d'incidence sur l'environnement et de la délivrance du permis en tant que tel donc il y a un certain nombre de méandres administratifs dont nous ne sommes pas maîtres mais certainement au niveau de l'opération, de la gestion, une fois que l'éolienne est là, oui ça certainement. Une fois que la coopérative est là, elle est totalement autonome.

Pascal François

Merci.

Michel Donis

Question pratique. Vous parlez d'investissements privés internationaux maintenant on parle de coopérative. Qu'est-ce qui in fine serait réservé pour l'un et pour l'autre?

Mélanie Payen

En fait il y a un cadre légal à l'échelle wallonne, c'est le cadre de référence éolien, qui spécifie en fait en termes de pourcentage. Quand on parle de société c'est qu'en fait quand vous créez un parc, vous montez ce qu'on appelle une SBP, société à but particulier. Et là on partage l'actionariat et donc en termes de pourcentage est réservé au maximum 24,99% de prise de participation pour une coopérative citoyenne et un montant équivalent de prise de participation pour une organisation publique donc intercommunale ou communale.

Dominique De Hemptinne

J'aimerais pouvoir rajouter quelque chose à ça car ça c'est une partie mais il se peut très bien, dans l'hypothèse où il y a une éolienne qui soit intégralement citoyenne qu'une SBP séparée pour cette éolienne soit mise sur pied. Et dans ce cas-là, pour cette SBP là, c'est intégralement la commune et le citoyen participant dans cette éolienne qui sont maîtres de leur histoire.

Michel Donis

J'avais une petite question supplémentaire, à titre comparatif vis-à-vis de Tellancourt, quelle est la hauteur 180m par rapport à ce qui a ceux de Tellancourt? Parce que 180m ce n'est pas petit.

Dominique De Hemptinne

Sur Tellancourt du côté français, il y a des éoliennes qui sont là de peut-être 150m, je ne sais pas et vous avez de 180m ici.

Pascal François

Est-ce qu'on connaît cette information? On sait comparer? Non. Ce que je propose c'est de publier peut-être l'information sous forme de question/réponse sur le site internet par exemple de Vortex. Ou en tout cas de communiquer l'information, la réponse à Monsieur, dans un échange particulier si vous n'avez pas la réponse ce soir, d'accord? Ok.

Michel Donis

Les éoliennes **d'Anon??** font 90 mètres. Il y en a 5 ou 6 et actuellement il y a un projet qui va sortir en 2020 qui va être monté et qui est le même type d'éolienne que ceci et qui seront effectivement de 3,5 MW. Et les autres étaient à 2,2. En fait du côté d'Allondrelle, ils ont demandé l'autorisation du côté belge et ils ont eu l'autorisation. Alors que nous si on devait en mettre de notre côté, on ne l'aurait pas. Et ils ont fait les études d'incidence aussi. Je pense que c'est une société allemande qui a fait l'étude d'incidence, je ne suis pas sûre, mais qui a fait l'étude d'incidence sur les flux migratoires etc. Et apparemment ça ne posait pas trop de problème chez eux mais nous entre Virton et la papeterie ça aurait posé problème. Donc les autorisations ne sont pas du même ordre suivant que c'est dans le pays de l'autre côté.

Pascal François

Ça c'est dit. C'est porté au procès-verbal. Ça va donc être creusé. Par rapport aux éléments plus précis, on a évoqué les hauteurs hypothétiques, je propose que vous restiez en contact et que vous puissiez formuler des réponses beaucoup plus précises. Merci Messieurs.

Pascale Beida - Sommethonne

Dans les nuisances, on n'a pas parlé des tonnes de béton qui vont être nécessaires pour la stabilité de ces éoliennes. Ça c'est la première chose. Et je suis assez étonnée quand même qu'au niveau infrastructure, vous avez besoin de venir situer vos éoliennes sur un petit territoire comme Sommethonne. Vous savez qu'on vit dans un paradis naturel extraordinaire. D'accord il y a les investisseurs internationaux dans l'histoire qui vont s'en mettre plein les poches mais personnellement, est-ce que le jeu en vaut la chandelle? La Lorraine gaumaise vous savez attire énormément de touristes de tout poil pour apprécier vraiment nos reliefs. Moi personnellement je suis extrêmement touchée dans mon cœur, on touche vraiment à quelque chose dans ma commune qui est incroyable. On vit un paradis à Sommethonne au niveau naturel, paysager, visuel. Vous ne vous rendez pas compte de l'impact que ça peut faire dans notre visuel, ça va être terrible. Parallèlement à ça, nous sommes propriétaires d'une maison d'hôte à Sommethonne également. Donc notre population de nos clients, on peut dire ça comme ça, on a énormément de gens qui reviennent, qui reviennent. Pour le moment nous avons un couple de flamands, de Blankenberg, qui viennent environ 3 ou 4 fois par an. Quand eux de leur côté évidemment, ils ont des perspectives bâties de tout côté donc partout où ils regardent, leur visuel est encombré soit d'immeubles, soit d'éoliennes, soit, soit, soit,... Donc quand ils viennent chez nous, ils sont vraiment complètement sous le charme de notre magnifique région. Je ne comprends pas, on n'a pas d'infrastructure pour amener tous les camions qui vont venir dénaturer nos routes alors que parallèlement à ça nos routes sont

dans un état pitoyable, enfin ça vous n'y êtes pour rien. Parallèlement à ça je dirais qu'on nous considère nous à Sommethonne comme des gentils, on n'est pas des gens du tout à essayer de revendiquer, de rouspéter etc. Mais là je trouve que là franchement il y a vraiment un manque je trouve de prise de conscience, d'un phénomène qui va être irrémédiable et que les générations suivantes vont probablement devoir supporter des décisions d'aujourd'hui. C'est tout ce que je voulais dire.

Pascal François

On peut comprendre effectivement parce qu'il y a des recommandations, c'est développer des parcs le long des installations type autoroutes, des grandes infrastructures, des parcs industriels, on est un peu en marge de ça ici, clairement. Mais d'un autre côté ce que Madame évoque c'est bien l'impact paysager, l'impact économique, c'est quelque chose qui fait partie clairement de l'étude d'incidence et s'il devait y avoir un problème quelque part, ce serait probablement un élément central qui devrait faire en sorte que ce projet pourrait possiblement ne pas voir le jour ou pourrait réduit dans son amplitude mais, c'est certain que ce que vous soulignez là, ça va être au cœur des préoccupations des autorités qui vont devoir se prononcer. En tout cas Madame on vous a bien entendu, merci. D'autres questions, remarques?

Philippe Brynaert

Le comité de suivi qui sera constitué j'imagine qu'il va respecter un certain nombre de règles ou de contraintes. Le nombre de personnes, ce qui pourront émettre comme avis?

Pascal François

Comment est envisagé le fonctionnement de ce comité s'il devait voir le jour?

Dominique De Hemptinne

L'objectif c'est de regarder un petit peu à mon avis avec la commune comment mettre au point ce comité de suivi, de telle sorte qu'un maximum de groupes d'intérêt y soient représentés tout en gardant effectivement une certaine flexibilité et opérabilité d'un comité. Si à chaque fois on a 50 personnes dans un comité de suivi, ce sera difficilement opérable. L'objectif c'est d'arriver à avoir des représentants des groupements d'intérêts différents.

Philippe Brynaert

Quel est le nombre idéal de personnes dans un comité de suivi?

Dominique De Hemptinne

Je n'ai pas de réponse à cela aujourd'hui. Dans le sens que pour nous, comme je l'ai évoqué tout-à-l'heure, on est nouveaux sur le marché belge. Dans notre cas ici, c'est vraiment une démarche que

nous sommes les seuls à faire mais aussi tout nouveau à faire. On va créer à mon avis avec une dizaine de personnes autour de la table, quelque chose qui doit pouvoir être opérable. Je dis 10 mais je ne sais pas exactement, il faudra voir avec la commune comment.

Philippe Brynaert

Il y a 7 villages donc si on met un représentant par village ça fait déjà 7 personnes. Il y a sûrement des politiques qui vont s'y mettre aussi. Le chiffre 10 ben vous allez l'obtenir tout de suite. Et la représentativité si vous voulez mettre des comités style qualité village Girouville ou d'autres qui s'occupent du patrimoine, avec 10 vous n'allez jamais y arriver. Mais d'un autre côté, je suis d'accord avec vous, si on est 50 ça n'ira pas.

Pascal François

Disons que ça peut être minimum 10 mais pas jusqu'à 50. Mais vous aurez du monde manifestement. C'est vrai que les comités de suivi habituellement, c'est entre 10 et 20-25 personnes maximum pour être efficace quoi. Pour en voir déployés ailleurs, dans le domaine de l'éolien ou dans d'autres, ça peut aller jusqu'à 20-25 personnes grand maximum mais après ça devient complètement improductif par définition. Madame a sa main levée, on n'a pas répondu à sa question par rapport au tonnage qui était nécessaire pour ériger les mâts. Qu'est-ce qu'on peut donner comme donnée technique par rapport au béton etc, est-ce qu'on peut donner quelques indications?

Julien Otoul

Une fondation classique d'éolienne, c'est environ 20m de diamètre sur 3m de hauteur. Ça fait déjà quelques mètres cube, je pense qu'on parle de 1100m³ de béton au total pour la fondation auquel il faut ajouter en général pour des machines de 180m, on est encore sur des mâts qui sont en acier. Parfois il y a une partie en béton, une partie en acier pour les éoliennes plus hautes de 200m, 230m de hauteur totale. Mais donc en effet c'est surtout la fondation qui est représentée le ?? du béton. Donc j'ajoute à cela que dans le permis, il y a des conditions à respecter, notamment le démantèlement des éoliennes et donc il y a une imposition de démanteler la fondation de béton sur le site du projet à la fin de la vie des éoliennes.

Pascal François

Merci.

Paul De Meersman

Ce que je voulais aussi insister c'est sur l'aspect sociétal parce qu'on n'en parle pas mais quand même l'économie de CO2 est importante et si on veut parler environnement, on doit parler absolument de l'économie de CO2 qu'on met en choisissant l'éolien. Alors, un autre aspect, à une époque c'était la spiritualité. On a fait des clochers et on a fait des cathédrales mais notre spiritualité c'est notre énergie et on va faire des éoliennes et des centrales nucléaires. Je ne dis pas, il faut vivre avec son temps, c'est un commentaire un peu subjectif mais je pense qu'il faut savoir qu'il y a des parallèles à

faire.

Pascal François

Ok. Merci Monsieur.

Philippe Lenain

Je vais rebondir sur ce que Madame Breida a dit. Nous sommes sur une zone touristique. Comme la côte belge. La côte belge a vu un projet d'installation d'un parc éolien en mer. Il a été stipulé que les éoliennes ne devaient pas être visibles pour ne pas nuire au tourisme et il n'est pas visible depuis la côte. Hors ici je n'entends pas de solution proposée à Madame Breida par rapport à notre magnifique terre de tourisme parce que si vous venez de France, c'est bien renseigné sur le panneau d'invitation, la Gaume, terre de vacances. Donc moi je ne vois pas la Gaume, terre de vacances avec des éoliennes. Merci.

Pascal François

C'est un avis et une soirée comme celle-ci ça sert aussi à ce que les uns et les autres puissent s'exprimer, je crois qu'il n'y a pas de réponse à apporter. Par rapport au fait que Monsieur, on n'aurait pas apporté de réponse à Madame, c'est pas au promoteur à en apporter, c'est aux autorités qui vont se prononcer pour ou contre le projet, avec ou sans réserve. Ça fait partie des gens qui vont devoir se prononcer. Je passe un peu de l'autre côté Monsieur.

Pierre-Yves Georges

Le permis a une durée de combien de temps?

Pascal François

C'est importer de préciser, c'est vrai on ne l'a pas dit d'emblée, la durée du permis d'exploiter d'un parc était de 20 ans jusqu'il y a peu et pour être clair, précis, maintenant tous les permis sont délivrés pour une période de 30 ans, demandé, délivré pour une période de 30 ans.

Madame G. de ??

J'aurais aimé savoir, je suppose que c'est étudié mais vous parlez des études pour les chauves-souris, les oiseaux, etc. Au niveau des nappes phréatiques, de la stabilité des sols, de la flore,... Est-ce que vous en prenez compte aussi ou pas?

Julien Otoul

Oui donc tout c'est bien pris en compte dans l'étude d'incidence. Je ne peux pas en effet expliquer

tout le contenu d'une étude d'incidence en si peu de temps mais en effet c'est bien considéré dans l'étude.

Monsieur ?

Je trouve que c'est très intéressant l'éolien. Et justement, moi je suis passé devant le mât, j'ai vu votre société, j'ai fait quelques recherches et je me suis un petit peu intéressé à l'éolien et je me suis rendu compte en fait qu'est en train de naître pas mal de soucis au niveau santé. Donc quand on parle que c'est quelque chose de neutre, on va dire ça comme ça, sous certains aspects c'est très intéressant. Mais aujourd'hui, notamment du côté de la Bretagne etc, il y a toute une série de situations un peu plus criantes qui sont en cours d'étude, il n'y a pas encore de solution, donc je voulais savoir si vous tenez compte de ces expériences un peu plus négatives, on ne sait pas ce qui se passe, à quoi c'est dû mais en tout il y a une piste, il n'y a pas de recul nécessaire. Et je me dis, pour installer ce genre de solution éolienne, est-ce qu'éventuellement votre technologie permet de supprimer une série de risques? Je pense notamment aux élevages de vaches etc. Vous devez sans doute être au courant un peu mieux que moi, j'espère. C'est vrai qu'à Sommethonne, il y a quand même quelques vaches.

Pascal François

Ok. C'est vrai que dans des soirées comme celle-ci on entend souvent des exemples, vous avez cité la Grande Bretagne c'est ça? La Bretagne pardon. Mais c'est vrai qu'on entend dans chaque soirée des exemples venant de l'étranger où on nous explique qu'il y a une ferme qui est impactée, qu'un groupe d'habitants ressent l'infrason etc. On entend beaucoup, beaucoup d'informations. Evidemment ça vient souvent de l'étranger mais de quoi tient-on compte aujourd'hui en termes de santé publique comme élément factuellement dans une étude d'incidence?

Julien Otoul

Je vais d'abord rappeler peut-être une règle de base qui considère ici en Région wallonne. Il y a un outil d'orientation qui a été réalisé, qui a été adopté par le gouvernement wallon qui s'appelle le cadre de référence qui date de 2013 et qui définit un petit peu la règle de base dans l'éolien, notamment la distance des éoliennes aux habitations. Donc il faut savoir qu'un projet éolien doit respecter 4 fois la hauteur totale des éoliennes par rapport aux premières zones d'habitat qui sont définies au plan de secteur. Donc ici dans le cas présent, on parle donc de 720m par rapport aux premières habitations qui sont situées dans la zone d'habitat au plan de secteur. C'est quand même important parce que c'est pour vous indiquer qu'en effet les règles ce n'est pas nous qui les fixons, ce n'est pas le bureau d'étude qui les fixe, on doit respecter la législation. Si le développeur respecte ces distances-là, nous on évalue l'impact en effet pour les riverains proches mais c'est vrai que là on n'a pas d'appui dessus pour les faire modifier. Par rapport à ce point-là, il faut savoir que les éoliennes ont des effets potentiellement néfastes, ce n'est pas encore très bien connu mais en effet les éoliennes produisent ce qu'on appelle les infrasons. Les infrasons c'est les sons qui sont produits dans des très basses fréquences, entre 0 et 200m et donc là en effet c'est possible que les éoliennes aient un effet néfaste sur la santé. Certaines études indiquent que oui, d'autres études indiquent que non. Il faut savoir que les infrasons ils sont présents partout dans l'environnement. Quand il y a du vent dans les feuilles des arbres, ça produit des infrasons, quand vous êtes dans votre voiture, vous avez aussi toute une série d'infrasons. Pareil au niveau de la machine à laver chez vous ou du séchoir, ça

produit des infrasons. Simplement ici les éoliennes évidemment vous les subissez donc c'est des infrasons que vous subissez. Deuxièmement je voulais parler également des champs électromagnétiques. Il faut savoir que les câbles électriques qui sont liés aux éoliennes produisent des champs électromagnétiques. Nous on va étudier les champs électromagnétiques qui sont produits aux endroits des différents câbles notamment au niveau du câble de raccordement électrique externe jusqu'au poste de raccordement pour vérifier que ce câble-là ne passe pas à trop grande proximité des habitations. Il y a des normes qui sont définies par l'Europe à respecter et si on voit que ces règles ne sont pas respectées, on va faire des recommandations notamment par exemple des blindages de câbles, pour être sûr que les niveaux qui sont recommandés, les normes qui sont recommandées par l'Europe, soient respectées. Tout ça c'est bien étudié dans l'étude d'incidence. Par contre, en effet il y a toujours cette interrogation sur les infrasons, il y a des études qui sont en cours et j'espère que dans les prochains mois, ces études permettront de clarifier le sujet.

Pascal François

Mais pour poursuivre ce que vous disiez Monsieur, c'est vrai qu'on est en Région wallonne, le cadre de référence est celui de la Région, il prévoit un certain nombre de contraintes, de devoirs et d'obligations dans le chef d'un promoteur, du bureau d'étude et il y a un certain nombre de matières nouvelles liées à la santé publique. On parle de l'infrason effectivement, ce sont des thèmes qui reviennent régulièrement et peut-être qu'à un moment donné les politiques à la Région s'empareront de cette question-là et demanderont qu'on creuse la question. Mais aujourd'hui on étudie un certain nombre de choses de manière obligatoire en tenant compte du cadre de référence wallon.

Anne Léger - Parc naturel de Gaume

Je me posais la question... J'ai plusieurs questions. Par rapport à l'énergie évidemment on a des enjeux énergétiques, sociaux, paysagers, économiques, touristiques, biodiversité. Moi ma question c'est comment tous ces enjeux vont être pondérés puisque je pense à la biodiversité, les enjeux de biodiversité ne sont pas les mêmes mais ici ou en Hesbaye. Je voudrais savoir comment ça va être pondéré parce que ce n'est pas vraiment la même chose qu'on soit ici ou ailleurs. Qui va alimenter les données scientifiques par rapport à la faune, la flore,...? Et combien dure l'étude d'incidence? Merci.

Pascal François

Peut-être commencer par les questions dans le désordre. Combien de temps dure en moyenne une étude d'incidence? Vous la menez pendant combien de temps?

Julien Otoul

L'étude d'incidence elle est très souvent liée, le temps est très souvent lié aux relevés biologiques qui doivent avoir lieu sur une année complète c'est-à-dire il faut aussi bien identifier les espèces qui sont présentes en période d'hivernage que les oiseaux nicheurs, que les oiseaux qui sont présents en période d'émigration, ... Donc tout ça impose de faire des campagnes d'inventaires biologiques sur une année complète. On va dire sans considérer des relevés biologiques, une étude d'incidence après la réunion comme celle-ci, en trois mois ça peut être réalisé.

Pascal François

S'agissant de qui vous alimente dans ce bassin de vie en particulier d'un point de vue scientifique sur la faune, la flore etc, qui sont vos référents ou quelles sont les bases de référence que vous allez prendre en compte?

Julien Otoul

D'une part nos biologistes font les relevés sur le terrain. Il y a toute une série de relevés qui sont prévus tout au long de l'année. Ça alimente premièrement la base de données de l'étude d'incidence. Et puis deuxièmement on consulte toujours le DEMA, le département de l'étude du milieu naturel. Et également le DNF. Il faut savoir que le protocole inventaire qui a été fait au niveau des relevés biologique, il a été validé par le DNF. On a fait une réunion, on a pris en considération les différents desideratas du DNF.

Pascal François

Il y avait une question qui était par rapport à la pondération. Comment vous y prenez-vous?

Julien Otoul

Juste rajouter également on prend en compte les données NATAGORA et AVES. Par rapport aux pondérations, on va dire qu'il y a des zones d'exclusion qui existent en Wallonie par rapport à des zones vraiment à préserver au niveau biodiversité. Ici en tout cas ce n'est pas le cas mais au niveau de la pondération c'est surtout par rapport aux espèces qui sont présentes sur site. En Hesbaye vous n'allez pas retrouver la cigogne noire, du milan royal ou du milan noir. Dans ce type de région ici c'est plus souvent le cas. Il y a des espèces de critères d'exclusion qui ont été définis pour justement prendre en compte les espèces locales au niveau de la biodiversité. Donc en effet si on voit que à proximité des éoliennes il y a des espèces qui sont très sensibles à l'éolien, qui sont présents près des éoliennes, en effet ça engendre un impact très important et potentiellement des suppressions de machines ou de projets.

Pascal François

Merci Monsieur Otoul. On entre comme je l'avais annoncé dans le dernier quart d'heure. Qui souhaite prendre la parole qui ne l'a pas encore prise ce soir?

??

Est-ce qu'il existe hormis les deux emplacements prévus des situations alternatives, des sites alternatifs, sachant que dans d'autres études il y en avait?

Pascal François

Est-ce qu'à ce stade du développement des avant-projets il y a des alternatives à ce qui est proposé aujourd'hui?

Julien Otoul

Actuellement évidemment on n'a pas encore réalisé l'étude donc je ne veux pas vous dire en effet s'il y a des alternatives. Dans des réunions comme ce soir, ça arrive que des gens disent, cette zone-là ce serait peut-être plus intéressant pour aller mettre des éoliennes que la zone ici, que les zones qui sont présentées ce soir. Donc en effet dans un périmètre de 10 km autour des projets, on va aller visualiser, analyser, quelles zones sont potentiellement susceptibles d'accueillir d'autres éoliennes et si celles-là sont plus favorables que les présents projets qui sont présentés ce soir.

Pascal François

Et dans ce genre de soirée, c'est la population qui propose des alternatives de localisation, ça arrive aussi.

Julien Otoul

Oui tout à fait. Si vous avez des zones à proposer, n'hésitez pas à le faire ici ce soir.

Pascal François

Ok merci.

Sébastien Evrard

Je voulais savoir, vous avez 7 éoliennes sur deux sites différents, votre montage financier vous oblige à installer combien d'éoliennes?

Pascal François

Dit autrement, à partir de combien d'éoliennes votre projet global est-il rentable, si j'entends bien?

Dominique De Hemptinne

Donc il y a deux projets. L'objectif c'est qu'on puisse maximiser les potentiels de ces deux projets. Mais chaque projet individuellement est viable.

Pascal François

Ok merci. D'autres questions, remarques, suggestions, alternatives, situations particulières?

Jacques Cornet

Nous avons démarré il y a quelques années Gaume Energie. Est-ce que vous comptez vous en approcher? si le projet avait été suivi, passer en coopérative, fonder une coopérative?

Dominique De Hemptinne

Nous avons rencontré Meix Energie. Ça répond à votre question? Meix Energie faisant partie de Gaume Energie. Effectivement, l'objectif était de rester ouvert aux organisations déjà existantes, pas créer quelque chose qui existe déjà.

Pascal François

Ça vous convient? Ok, très bien merci à tous les deux.

Thierry Leclère

A propos du comité de suivi. Je me tourne plus vers le Maire parce que j'ai compris que ce serait à vous à voir avec la commune. Est-ce que les communes françaises peuvent intégrer ce comité de suivi? Pas 10 évidemment mais qu'on envoie un représentant. Il y aura une demande officielle qui sera faite. Et en deuxième temps, ce n'est pas une question, c'est plus une impression. Ces 15 jours de délai qui nous sont demandés pour donner un avis pour une commune c'est très compliqué parce que moi personnellement en tant que Maire je ne prendrai pas la décision de dire oui ou non. J'en parlerai à mon conseil municipal, le conseil municipal est très divisé, il y a des débats. On le voit ici ce soir. L'idée c'est de faire un référendum citoyen bien sûr. Mais dans les 15 jours c'est impossible, surtout qu'il y a les élections européennes dans moins de 10 jours. Voilà c'est tout.

Pascal François

Effectivement, présenté sur la forme d'un référendum, en France, dans le contexte des élections européennes, je peux comprendre que ça soit un peu compliqué. Mais merci pour votre remarque. Sinon la réponse était clairement oui à l'intégration des communes françaises au comité de concertation, évidemment.

Edithe Lhuire

Moi ce n'est pas une question. Je m'inquiète de voir ma basilique, notre basilique avec en fond quelques éoliennes. On essaie de protéger le patrimoine depuis quelques décennies, depuis quelques siècles elle est là, tranquille. Ça m'embête un peu.

Pascal François

C'est sensible les cathédrales et les basiliques en France pour le moment. Mais effectivement... C'est noté, c'est porté au procès-verbal, pardon pour cette vanne facile. D'autres questions ou ? C'est un sujet brûlant, bravo Madame! Je viens de comprendre.

Jean-Yves Georges

Peut-être pour clôturer, on a parlé beaucoup de désagréments, de choses nocives. A part la réduction, la production d'énergie renouvelable et la réduction de CO2, quels sont les retombées pour la commune et pour les citoyens de la commune?

Pascal François

C'est vrai que c'est souvent difficile à apprécier mais soyons peut-être vraiment factuels et passons Monsieur François. Quand un promoteur érige un parc, il y a un certain nombre de mâts, il y a un moyen déjà de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la commune, c'est via une taxation, premier élément non? C'est combien en moyenne?

Dominique De Hemptinne

Alors en moyenne pour des éoliennes de ce type-là, de cette puissance-là c'est 15000€ par éolienne par an.

Pascal François

Par an sur une durée je le rappelle d'un permis qui dure 30 ans. Il est demandé et obtenu pour 30 ans. D'accord? Donc voilà ça c'est fois le nombre de mâts. Qu'est-ce qu'on pourrait lister comme autres avantages pour la commune directement et les habitants peut-être?

Dominique De Hemptinne

Je dirais ce que j'ai mentionné tout-à-l'heure c'est-à-dire la participation citoyenne et communale quelle que soit la forme que ça prenne. La commune peut et des exemples existent par ailleurs, en tant qu'actionnaire, prendre part dans cette dynamique.

Pascal François

Ok merci. Je propose peut-être de clore ici les débats, vous remercier pour la cordialité de ceux-ci, pour le nombre de questions qui ont été posées, je vous rappelle que vous avez la possibilité derrière cette soirée qui finalement lance l'étude d'incidence sur l'environnement de manière un peu formelle et obligatoire, vous avez la possibilité en rentrant chez vous, plus au calme, de réfléchir à un certain nombre de questions, de remarques, de suggestions, d'alternatives, que vous pouvez envoyer par écrit aux coordonnées qui se trouvent projetées ici, au collège communal, pas de Dalhem, ce n'est

pas la bonne slide, mais à celle que vous avez dans vos flyers, n'hésitez pas à le faire, vous envoyez vos remarques, questions, suggestions, alternatives à la commune avec une copie au promoteur. Et je pense que maintenant on vous offre volontiers le verre de l'amitié. Merci à toutes et à tous pour vos participations nombreuses et efficaces ce soir.

FIN.